PREFET DU PAS-DE-CALAIS DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement Section des Installations Classées

Commune de SAINT-LAURENT-BLANGY

Enregistrement en vue d'exploiter un technocentre régional de la méthanisation SAS EURAMETHA

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SAS EURAMETHA, dont le siège social est situé 146, allée du bastion de la reine – 62000 Arras, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un technocentre régional de la méthanisation, rue Henri Becquerel – 62223 Saint-Laurent-Blangy.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 24 juillet 2020.

Le dossier est consultable en mairie de Saint-Laurent-Blangy, commune d'implantation du projet, du 24 août 2020 au 25 septembre 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la préfecture du Pas-de-Calais – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.